63 VICTORIA, A. 1900

COPIE DES TEMOIGNAGES-Suite.

	QUESTIONS.	JOHNSTON.	COTTON.
13.	Cette diète à la poudre, au biscuit ou au pain de protose a-t-elle été cause de négligence ou de moindre capacité dans l'accomplissement de vos fonctions?		Non.
14.	Avez-vous commencé à prendre d'autres aliments solides que ceux mentionnés plus haut?		Non.
15.	Dites aussi clairement et aussi brièvement que possible quel a été votre état physique depuis le commencement de l'expéramenta- tion, et comment vous êtes à pré- sent.	éprouvé comme une sensation de vide, mais jamais de faim, et actuellement je ne me suis	vé comme une sensation de vide dans l'estomac, mais sans avoir faim; depuis lors, je me
16.	Vous êtes-vous en aucun temps senti faible et incapable de faire votre ouvrage?	Non.	Non.
17.	Vos selles ont-elles été régulières?	Oui.	Oui.
18.	Avez-vous été sujet à la diarrhée?	Non.	Non.
19.	Quelle est votre taille, et combien pesiez-vous avant cette expéri- mentation?		5 pieds 7 pouces ; poids, 235 livres.
20.	Votre poids a-t-il augmenté ou diminué?	J'ai perdu 6 livres.	J'ai perdu 13 livres.
21.	Pensez vous que cette diéte vous a été favorable ou défavorable, et pourquoi?		Je crois qu'elle m'a été favorable, attendu que j'ai déjà essayé de diminuer mon poids en suivant un traitement et par l'exercice, mais sans résultat.
22.	Prėnez-vous quelques stimulants?	Oui, un verre de bière de temps à autre.	
23.	Etes-vous fatigue de cette diète, ou éprouvez-vous du dégoût pour cette poudre, ce pain ou ce bis- cuit?	Non.	Je ne suis pas fatigné de cette diète, et je la continuerais vo- lontiers pendant un mois de plus.
24.	En vous basant sur votre état physique des derniers 21 (30) jours, et d'après ce que vous ressentez maintenant, vous sentez-vous capable de continuer l'expérimentation pendant une autre période de 21 (30) jours, si votre officier supérieur vous le demandait?	Oui.	Volontiers.
25.	Après avoir lu avec soin les questions précédentes et les réponses que vous avez données, et sachant parfaitement et comprenant que, par suite de ce témoignage assermenté, il peut se faire que l'on envoie en service actif les troupes de Sa Majesté des différentes parties de l'empire, pour une période de 25 ou 30 jours, sans autres aliments que la diète suivie par vous pendant les derniers 21 (30) jours, jurez-vous que vos réponses contiennent la vérité et rien que la vérité?	Je le jure.	Je le jure.